

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### DE LA SEANCE DU 27 MARS 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 mars 2015 par Mme MOURIER Chantal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. MOURIER Patrick

**Etaient présents** - M. MIQUEL Didier – Mme SOLOMIAC Colette – M. VERMANDE Fabrice – Mme FAU Fabienne - M. DEFAYE Martial - Mme DELVINGT Marie-Rose – M. COMBIER Gilbert – M. PINSARD Bernard – Mme CHENE Alberte – M. DRAKE José – M. CHATAIGNER Jean-Pierre – Mme LADOUX Christine – Mme YVARS Laurence – M. FOUGERAY Jean-Michel – Mme MACHADO Céline – M. MOURIER Patrick – Mme SERAIDI-ROUYER Bouchra

**Etaient excusés** --

**Etaient absents** - Mme MOURIER Chantal – M. ROMAN Florent

Secrétaire de séance Mme MACHADO Céline

#### **Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MOURIER Patrick, maire-adjoint, en lieu et place de Mme MOURIER Chantal, empêchée, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions :

M. MIQUEL Didier – Mme SOLOMIAC Colette – M. VERMANDE Fabrice – Mme FAU Fabienne - M. DEFAYE Martial - Mme DELVINGT Marie-Rose – M. PINSARD Bernard – Mme MACHADO Céline – M. FOUGERAY Jean- Michel – Mme LADOUX Christine – M. CHATAIGNER Jean-Pierre –Mme CHENE Alberte – M. COMBIER Gilbert – Mme YVARS Laurence - M. DRAKE José – Mme MOURIER Chantal – M. ROMAN Florent – Mme SERAIDI-ROUYER Bouchra - M. MOURIER Patrick

Départ de M. MOURIER Patrick à 18h05

#### **Election du Maire**

Sous la présidence de M. COMBIER Gilbert, plus âgé des membres présents du conseil municipal, la condition de quorum étant remplie, il a été procédé à l'élection du maire.

Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 16 Suffrages déclarés nuls : 0 Suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 9

M. MIQUEL Didier ayant obtenu 16 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **Décision 1 : Nombre d'adjoints**

Les membres du conseil municipal, après délibération, ont décidé à l'unanimité des membres présents de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune à cinq.

#### **Election des Adjointes**

Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 16 Suffrages déclarés nuls : 0 Suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 9

les candidats figurant sur la liste conduite par Mme SOLOMIAC Colette ayant obtenu 16 voix, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Le Maire,  
Didier MIQUEL